



Les agents des centres d'encaissement dans l'action avec la CGT pour la réévaluation de leur prime industrielle

En 2005 et 2007, les agents des centres d'encaissement (CEC à Créteil, CEL à Lille, CER et CEA à Rennes) s'étaient battus pour la prise en compte de leurs conditions de travail particulières. Ils avaient fini par obtenir, après plusieurs jours de grève, une prime dite « industrielle », mensualisée en 2007.

Depuis, cette prime n'a jamais été réévaluée, malgré les engagements initiaux de la direction.

En avril 2013, les agents du CER ont contacté la CGT pour demander son soutien pour une nouvelle action. Après en avoir discuté entre eux, ils ont décidé démocratiquement de faire de la semaine de l'échéance du 2^{ème} acompte d'IR un temps d'action pour obtenir de la direction une réévaluation de leur prime.

La CGT s'est fait leur relais par ses sections locales auprès des collègues des autres centres d'encaissement pour proposer en HMI la généralisation de l'action. De même, elle a accompagné une délégation d'agents du CER et du CEA dans une rencontre avec le DRFIP et le chef du PIACE pour porter l'ensemble

de leurs revendications. Des avancées ont été obtenues dans cette audience pour les conditions de travail du CER.

Du 13 au 17 mai, l'action s'est déroulée sous forme d'horaires minimum.

Elle a été particulièrement réussie à Rennes où, au CER et au CEA, 95% des agents l'ont suivie.

A Lille, les agents ont même demandé à leur section locale CGT de déposer un préavis de grève pour le 15 mai, jour de l'échéance : 85% de grévistes ce jour-là au CEL !

Contactée par le bureau national de la CGT finances publiques, la direction générale botte en touche en évoquant vaguement les discussions à la fonction publique sur les rémunérations, catégorie par catégorie...

Mauvaise réponse : l'indemnité des centres d'encaissement est une spécificité des finances publiques et doit être traitée à ce niveau. Elle n'est pas modulée par catégorie, compte tenu de son lien direct avec les conditions de travail particulières de cette activité « industrielle ».

Le niveau de mobilisation montre bien la détermination des personnels des centres d'encaissement : ils veulent une augmentation substantielle (et légitime) de leur prime, accompagnée d'un rattrapage du contentieux de 2008 à 2013. Ils sont résolus à se battre pour l'obtenir. Ils n'entendent pas voir leur mouvement méprisé par la direction ou détourné de son objectif. C'est pour cela qu'ils font confiance à la CGT pour les soutenir, comme en 2005 et 2007.

Prochaine étape : le 4 juin, des agents de tous les centres d'encaissement, accompagnés de représentants des sections CGT d'Ille-et-Vilaine, du Nord et du Val-de-Marne, se rencontreront au siège du syndicat national CGT finances publiques, pour définir comment ils vont poursuivre leur mouvement tous ensemble.